

Les cahiers pédagogiques sur la danse et le handicap d'André Fertier : Vol.2 Danse et handicap moteur

Récompensés du [Prix Handi-Livres 2017](#) dans la catégorie Meilleur Guide, les trois cahiers pédagogiques d'André Fertier sur la danse et le handicap (*Danse & handicap visuel, Danse & handicap moteur, Danse & handicap auditif*) – auxquels ont participé Anne-Marie Sandrini et Kathy Mépui, respectivement présidente et directrice artistique de La Possible Echappée – ont été conçus à la manière de mémentos pratiques. Ils sont destinés aux enseignants et professionnels de la danse désireux de s'investir dans une démarche d'accessibilité.

Le deuxième tome, *Danse & handicap moteur*, explore les bonnes pratiques et solutions d'aménagement des lieux de spectacle et d'enseignement mais aussi les approches chorégraphiques adaptées aux publics présentant des difficultés motrices. Retour sur quelques bonnes pratiques à adopter.

L'accès au patrimoine chorégraphique des personnes en situation de handicap moteur

Le handicap moteur recouvre des réalités très variables tant la nature et le degré des déficiences peuvent être différentes selon l'individu, son âge et les conditions environnantes. Les déficiences motrices, qu'elles soient légères (en raison de l'arthrose ou de rhumatismes) ou lourdes (tétraplégie, paraplégie, hémiplégie) affectent de façon durable les capacités motrices des personnes qui en sont atteintes, entraînant des difficultés de déplacement, de coordination ou de locomotion.

D'après l'Organisation mondiale de la santé, entre 110 et 190 millions de personnes dans le monde connaissent des difficultés sur le plan fonctionnel. En France, plus de 8 millions de personnes sont touchées par une déficience motrice, dont 600 000 seraient hémi-, para- ou tétraplégiques.

La loi Handicap du 11 février 2005 a réaffirmé le principe selon lequel les personnes handicapées doivent avoir accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, parmi lesquels figurent l'accès à la culture. C'est pourquoi un certain nombre de lieux culturels ont modifié leur politique d'accessibilité pour permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un réel accès à la culture.

L'accès aux lieux d'enseignement et aux cours de danse en présence de difficultés motrices

Pour proposer un enseignement de la danse aux personnes en situation de handicap moteur, il convient au préalable de garantir l'accessibilité des lieux d'enseignements de la danse. Cela nécessite de prendre en compte un grand nombre de données, comme l'offre culturelle, les modalités de communication et d'information et plus classiquement les modalités d'accès aux bâtiments et aux salles de danse. Ce n'est que lorsque le lieu d'enseignement est accessible qu'il est alors possible de réfléchir à l'accueil des personnes en situation de déficiences motrices aux cours de danse.

La danse est un apprentissage qui nécessite un investissement conjoint de l'élève et de l'enseignant. Face au handicap, l'enseignant doit faire preuve d'une capacité d'adaptation particulièrement importante pour permettre tant à l'élève atteint de difficultés motrices qu'à ses autres élèves de bénéficier pleinement de l'enseignement artistique.

C'est la raison pour laquelle, quel que soit le handicap, une définition claire du projet de l'élève préalable est nécessaire. Il s'agit de s'entretenir avec l'élève et ses parents si nécessaire pour

appréhender concrètement ses difficultés et l'orienter vers des objectifs adaptés, voire un type de danse, sans pour autant le contraindre dans ses choix. L'entretien préliminaire est également l'occasion pour le personnel enseignant de se rapprocher des autres professionnels en contact avec l'élève, afin de cerner au mieux ses besoins.

Le premier cours est un autre moment charnière de l'enseignement de la danse. Il convient d'aborder l'arrivée de l'élève en situation de handicap sur des bases constructives et positives en instaurant un temps de dialogue pour répondre à toutes les questions avec simplicité et sans tabous. Les clefs d'une bonne intégration relèvent donc essentiellement de l'enseignant, qui doit savoir faire preuve de pédagogie et de qualités relationnelles.

L'apprentissage de la danse en présence d'une personne en situation de handicap moteur nécessite en outre une véritable conscience des troubles associés au handicap. Si l'apprentissage découle en partie de la répétition des mouvements, il est nécessaire de s'adapter, de comprendre et de donner envie de faire tout en respectant le corps et ses limites. Ainsi, face à un élève en fauteuil, l'enseignant peut par exemple l'inviter à se déplacer dans l'espace d'une certaine manière lorsque le mouvement à effectuer met l'accent sur le bas du corps. De même, l'enseignant peut prévoir l'utilisation d'objets médiateurs, comme des béquilles, instrument de prédilection du danseur de break dance Dergin Tokmak, paralysé des jambes. In fine, il n'existe pas de méthodes préconçues d'apprentissage de la danse en présence du handicap : tout est question d'adaptation, de respect de la relation à l'autre et de créativité.

La créativité et l'adaptation nécessaires pour permettre à des personnes en situation de difficultés motrices de pratiquer la danse rendent chaque duo enseignant-élève unique. Cela nécessite parfois de désapprendre pour mieux réapprendre, de se réappropriier les mouvements. A La Possible Echappée, nous sommes convaincus que la danse en situation de handicap est une richesse, tant pour les élèves que pour les enseignants. Nos ateliers pédagogiques et notre compagnie de danse [Regards en Lignes](#) en sont la preuve : en favorisant l'écoute et la compréhension de l'autre, nous faisons de la différence une source intarissable de création.